

Compte-rendu du comité syndical

du lundi 04 mai 2026

Participants :

LYON	Mme Julie NUBLAT-FAURE	Déléguee	présente
	M. Emmanuel GIRAUD	Délégué	présent
	Mme Audrey HENOCQUE	Suppléante	présente
TASSIN LA DEMI-LUNE	M. Olivier FAVRE	Délégué	présent
	M. Loïc GUYON	Délégué	excusé
	Mme Élise TERRET	Suppléante	excusée
FRANCHEVILLE	M. Arnaud DEVILDER	Délégué	présent
	M. Daniel AUDIFFREN	Délégué	excusé
	M. Laurent BOUCHET	Délégué	présent
CRAPONNE	M. François PASTRÉ	Délégué	présent
	M. Jean-Louis MAGOUTIER	Délégué	présent
	M. Stéphane DALBAN-MOREYNAS	Suppléant	présent
ST GENIS LES OLLIERES	Mme Élise MICHALLET	Déléguee	présente
	M. Léopold PASTOR	Délégué	présent
	Mme Valérie BILLEQUIN	Suppléante	présente
AQUAVERT	Mme Aurélie MAHUSSIER	Directrice	présente
	M. David BOSCUS	DRH	présent

Ordre du jour :

1. Accueil des nouveaux délégués et présentation du SIVU AQUAVERT
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Élection du Président
4. Détermination du nombre de Vice-Présidents
5. Élection des Vice-Présidents
6. Délégation de pouvoir du Comité syndical au Président
7. Indemnités de fonction
8. Organisation du fonctionnement du comité
9. Divers

Préambule

Mme Christine GARRIGOU, Présidente du mandat 2020-2026 ouvre la séance et constate l'atteinte du quorum (9 votants).

M. Jean-Louis MAGOUTIER, doyen de l'assemblée, assure la présidence par intérim jusqu'à l'élection du Président.

1. Accueil des nouveaux délégués et présentation du SIVU Aquavert

Un tour de table permet à chaque délégué de se présenter.

Mme Aurélie MAHUSSIER, Directrice du SIVU, explique le fonctionnement général du syndicat et présente l'établissement Aquavert.

Voir présentation projetée en séance en annexe.

2. Nomination d'un secrétaire de séance

M. Emmanuel GIRAUD est désigné secrétaire de séance.

3. Élection du Président

Mme Christine GARRIGOU rappelle les exigences de la fonction de Président et les valeurs qu'elle a portées lors de son mandat : disponibilité, équité entre les communes, participation de chaque délégué à la prise de décision.

Une seule candidate se déclare : Mme Julie NUBLAT-FAURE. Vice-Présidente lors du mandat 2020-2026, elle connaît bien le fonctionnement du syndicat et souhaite s'investir encore plus, porter de nouveaux projets pour l'établissement Aquavert.

👉 **Vote** : avec 9 votes, Mme Julie NUBLAT-FAURE est élue Présidente

4. Détermination du nombre de Vice-Présidents

Le nombre de vice-présidence a évolué au fil des mandats et des organisations.

Le mandat 2020-2026 s'est bien déroulé avec 2 vice-présidences.

Le nombre maximal de vice-présidences est fixé à 4.

Après discussion entre les délégués, c'est le nombre de 3 vice-présidences qui est adopté.

👉 **Délibération** approuvant à 3 le nombre de vice-présidence

Approuvée à l'unanimité.

5. Élection des Vice-Présidents

Trois candidats se déclarent : M. Jean-Louis MAGOUTIER pour Craponne, Mme Élise MICHALLET pour St Genis les Ollières et M. Arnaud DEVILDER pour Francheville.

➤ Vote pour chacune des vice-présidences :

- avec 9 votes, M. Jean-Louis MAGOUTIER est élu 1^{er} Vice-Président
- avec 9 votes, Mme Élise MICHALLET est élue 2^{ème} Vice-Présidente
- avec 9 votes, M. Arnaud DEVILDER est élu 3^{ème} Vice-Président

6. Délégation de pouvoir

Par délibération, le comité peut déléguer ses pouvoirs à sa Présidente.

Par arrêté, la Présidente peut déléguer ses fonctions aux Vice-Présidents et sa signature à la Direction.

Afin de faciliter la gestion quotidienne d'Aquavert qui nécessite une forte réactivité, le comité décide de déléguer à sa Présidente les pouvoirs suivants :

- o procéder aux acquisitions et cessions immobilières d'une valeur maximale de 5 000 € HT ;
- o décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ou d'occupation du domaine public dans la limite d'un loyer annuel de 5 000 € et pour une durée n'excédant pas trois ans ;
- o signer les conventions de servitude dans la limite de 5 000 € d'indemnité ;
- o signer les conventions d'utilisation des infrastructures avec les établissements scolaires, les associations, les centres de loisirs et autres organismes, dans le respect de la grille tarifaire en vigueur ;
- o prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et avenants corollaires qui peuvent être passés sur procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans la limite de 39 999,99 € HT ;
- o souscrire des contrats d'abonnement pour la fourniture de fluides et énergies ;
- o créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services ;
- o fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- intenter au nom du syndicat les actions en justice ou défendre le SIVU dans les actions intentées contre lui, pour la durée de son mandat, pour tout contentieux intéressant le SIVU, et constituer avocat à cet effet ;
- régler les conséquences dommageables des sinistres ;
- accepter les indemnités d'assurances.

➤ **Délibération** donnant délégation de pouvoir du comité à la Présidente

Approuvée à l'unanimité

7. Indemnités de fonction

Les indemnités de fonction des Président et Vice-Présidents sont calculées en fonction de la strate démographique de la collectivité.

Le SIVU Aquavert est assimilé à une commune de 10 000 à 19 999 habitants (cela correspond à la majorité des communes membres).

Les taux maximum (en % de l'indice brut terminal de la fonction publique) de cette strate démographique s'élèvent à :

- Président : 21,66 % soit 890,34 € brut mensuel
- Vice-Président : 8,66 % soit 355,97 € brut mensuel

Pour le mandat 2020-2026, les taux étaient fixés au maximum soit 21,66 % et 8,66 %. Afin de respecter l'enveloppe financière prévue au budget, le comité décide de réduire les taux de manière à ce que le bureau à 4 personnes « coute » l'équivalent du bureau à 3, soit l'application d'une réduction à 75 % du taux maximal.

➤ **Délibération** approuvant les indemnités de fonction des élus :

16,2 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour la Présidente

6,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents.

Approuvée à l'unanimité.

8. Organisation du fonctionnement du comité

Réunion du bureau (Présidente + 3 Vice-Présidents) : toutes les 2 semaines, les mardis sur le temps méridiens, à compter du mardi 12 mai. Une invitation Outlook permettra de caler les dates dans les agendas de chacun. Un plateau repas sera prévu pour la restauration.

Comité syndical : la date du prochain comité est déterminée en fin de réunion selon les disponibilités des délégués.

9. Divers

Marché de sécurité estivale

Une consultation a été lancée pour la prestation de sécurité estivale. Trois offres ont été remises et analysées selon les critères prévus à la consultation :

Pour 60 % : la valeur technique :

- les compétences et expériences du chef d'équipe et de son adjoint,
- le nombre de jours de suspension autorisés sans facturation,
- le nombre d'heures d'allègement autorisés sans facturation,

Pour 40 % : le prix des prestations.

L'analyse multicritère fait ressortir l'entreprise ZEUS comme étant la mieux-disante :

Prestataire	Valeur technique (60 %)	Prix (40 %)	Global
Iron Guard	Bonne connaissance des enjeux de sécurisation mais pas sur des piscines Jours de suspension et d'allègement non renseignés	2,1 44 417,76 €	10 5,3
Zeus	Bonne connaissance des enjeux de sécurisation d'un site aquatique Expérience Aquavert réussie en 2025 Jours de suspension 3 jours et allègement 70 h	10 57 282,72 €	7,8 9,1
HML	Peu de retour d'expérience, structure nouvelle Jours de suspension 6 jours et allègement 7 h	7,1 46 533,60 €	9,5 8,1

➤ **Délibération** approuvant l'attribution du marché à ZEUS SÉCURITÉ et autorisant la Présidente à signer le marché et les éventuels avenants.

Approuvée à l'unanimité.

Aménagement des espaces extérieurs

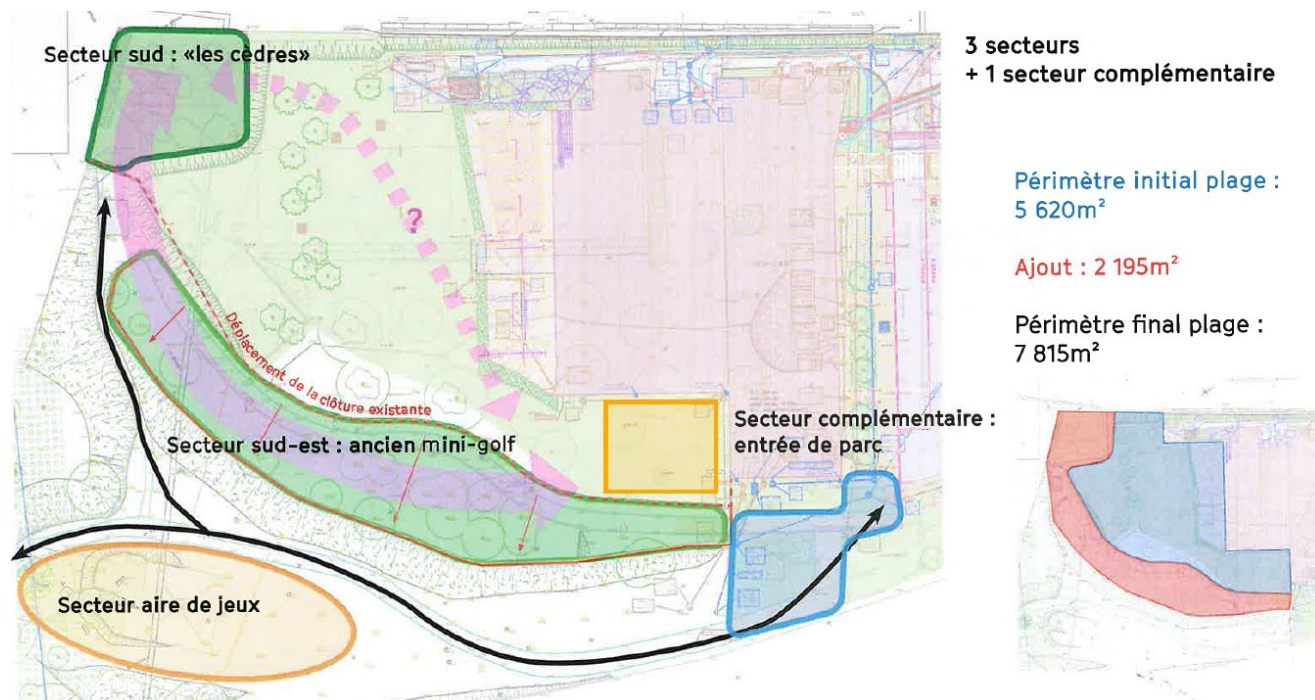
Lors du projet de construction du nouvel espace aquatique, la priorité a été donnée au bâtiment : installations techniques performantes et fonctionnalité optimale.

L'espace extérieur privatif de la piscine a fait l'objet d'un aménagement à minima : 3 tables de pique-nique et plantation de quelques arbres.

Le parc public est resté en l'état : mini-golf à moitié démantelé, aire de jeux maintenu vis-à-vis de la sécurité.

Se pose aujourd'hui la question de ces espaces extérieurs qui pourraient être améliorés pour mieux satisfaire les usagers et mieux utiliser le potentiel « nature » des espaces.

Une étude de faisabilité a été lancée afin de définir les aménagements pertinents et leurs coûts. Les délégués seront prochainement amenés à se prononcer sur la suite donnée à cette pré-étude. Afin de visualiser le potentiel du site et les aménagements possibles, un tour des espaces extérieurs sera organisé lors de la visite du site du mercredi 3 juin.



Summer Pool Party

Aquavert organise un évènement promotionnel exceptionnel : **Summer Pool Party**

Vendredi 19 juin 2026 de 20h à minuit, adultes uniquement, tarif plein de 15 €

Activités proposées :

- DJ set
- structure gonflable
- photobooth
- aquadance géant
- jeux (blind test, course de bouée)

Stands de restauration : Rhuman Grill (BBQ américain) et V&B (bière sans alcool)

Communication interne : réseaux sociaux, newsletter, affiche sur site

Communication externe : bulletins municipaux, affichage des communes

Les équipes d'Aquavert sont très engagés dans l'organisation de cette soirée atypique et afin d'en faire un succès, l'appui des communes est sollicité pour la communication sur l'évènement.

Prochaines échéances :

Visite du site : mercredi 03 juin à 17h00

Comité syndical : mercredi 03 juin à 18h00

Repas convivial avec les agents : lundi 15 juin à 12h00 (dans le cadre de la préparation de la saison estivale)

Fait à Francheville, le 06 mai 2026

Secrétaire de séance, M. Emmanuel GIRAUD	Présidente du SIVU, Mme Julie NUBLAT-FAURE
	

